

vente exposé dans la loi. Elle a naturellement le désir de faire aussi bonne figure que possible et d'obtenir le prix le plus élevé pour son blé. Cependant, la première responsabilité de la Commission est de vendre du blé, i.e. de l'offrir d'une manière continue. Si ces opérations entraînent un déficit, c'est sur le gouvernement qu'il retombe.

Premières opérations en 1935-36.—Il a été dit comment la Commission composée de MM. McFarland, Smith et Grant fut nommée le 14 août, 1935. Le prix courant du blé resta au-dessus du prix minimum fixé pendant six ou sept semaines après la fixation. Malgré ceci, cependant, de grandes quantités furent livrées à la Commission. Celle-ci avait beaucoup de blé à vendre, parce qu'en plus des nouvelles livraisons, elle disposait du blé liquide et des options de la Canadian Co-operative Wheat Producers, Ltd., qu'elle était requise d'absorber et d'aliéner conformément aux articles 7 (f) et 8 (c) de la loi.

Malgré que les ventes sur le marché des options eussent été déjà faites, la Commission commença réellement ses opérations le 25 septembre, lorsqu'elle reçut les premières livraisons. Il y eut naturellement une certaine incertitude quant à la quantité de blé qui serait dirigée vers la Commission tant que les prix du marché restèrent au-dessus du prix minimum. Du moment qu'ils tombèrent au-dessous, les livraisons s'accéléchèrent pour toutes passer ensuite à la Commission. Celle-ci reçut en définitive 150,700,000 boisseaux de blé sur des livraisons totales à la campagne de 216,300,000 boisseaux au cours de la saison.

Changement dans le personnel de la Commission.—Le 3 décembre 1935, le personnel de la Commission fut changé. Les nouveaux membres furent M. J. R. Murray, commissaire en chef, M. George H. McIvor, commissaire en chef adjoint et le dean A. M. Shaw, commissaire. On se passa des services du comité consultatif, jugeant que celui-ci n'était pas nécessaire sous une commission volontaire du blé. Le système d'écoulement de la Commission fut modifié conformément à la déclaration de l'hon. W. D. Euler, M.P., ministre du Commerce, le 4 décembre. Cette déclaration se lit comme suit:

“La concentration des surplus de blé au Canada au cours des quelques dernières années a créé une situation anormale sur le marché mondial du blé.

“En juin dernier, le Parlement se rendit compte que cette situation n'était pas dans l'intérêt du Canada ni de ses producteurs de blé et le gouvernement du Dominion veut rétablir ses surplus sur une base normale. Pour y arriver, la Commission du blé compte sur le bon vouloir et sur la coopération des industries du grain et de la minoterie dans tous les pays importateurs.

“Nous n'avons pas besoin, et de fait il n'y aura pas de 'vente de feu' du blé canadien, mais il sera mis en vente à des valeurs compétitives et ne sera pas déteu à des primes exorbitantes sur les autres blés.”

Opérations ultérieures en 1935-36.—La Commission prit les moyens d'obtenir des renseignements de première main sur la situation d'outre-mer. M. Cecil Lamont fut envoyé au Royaume-Uni et sur le continent européen pour y renseigner les commerçants sur la politique de la Commission. En 1936, M. McIvor, M. H. Cockfield, de la maison publicitaire Cockfield, Brown and Company et le Dr W. F. Geddes, chimiste de la Commission des Grains furent délégués en Europe dans le but principal d'étudier les moyens d'y encourager la consommation de blé canadien. Comme résultat de ces démarches, M. R. B. Biddulph fut nommé commissaire européen en octobre, avec quartiers généraux à Londres, en Angleterre. Il travaille depuis, de concert avec la Commission et les agences canadiennes de publicité, à faire connaître le blé canadien, surtout auprès des meuniers et des boulangers.

En outre, M. C. B. Davidson, secrétaire de la Commission, a fait une analyse des échanges entre pays importateurs et exportateurs de blé. Les renseignements